

Le 24 novembre 2009

**OBJET : Certification instructeur de voile croisière**

Bonjour à tous,

En préparation de la prochaine saison estivale, vous trouverez ci-joint l'information concernant le processus d'accréditation en voile croisière offert par notre Fédération. Notez que pour être admissible à ce processus, vous devez absolument avoir la totalité des préalables requis et réussir l'étape de présélection lors de la première écriture des examens théoriques.

Pour tous les détails au sujet de ce processus, veuillez consulter le formulaire descriptif, le tableau des préalables pour chacun des niveaux de certification et le tableau des étapes de la certification que vous trouverez ci-joint.

Veuillez nous retourner le formulaire d'inscription dûment rempli et les copies de vos préalables par la poste, par télécopieur ou par courriel. **Seuls les dossiers complets reçus d'ici au 29 janvier 2010 seront traités.**

Nous vous rappelons que ce processus n'en est pas un de formation et n'est également pas un stage, mais bien d'évaluation de vos compétences. Nous vous recommandons donc d'être bien préparé pour chaque étape du processus : vos connaissances et compétences théoriques, pratiques et pédagogiques seront évaluées.

Veuillez aussi vous assurer que vous avez atteint **les bons niveaux de préalables** selon le niveau de certification convoité et que ceux-ci sont à jour. **Vous devez obligatoirement avoir complété vos préalables avant le début du processus d'accréditation.**

**De plus le candidat doit être recommandé par une école de voile croisière.**

Les candidats sont responsables de se rendre disponibles aux dates indiquées dans les documents envoyés. L'absence à l'une ou l'autre des étapes pourra entraîner l'échec du candidat.

Afin d'accommoder les professionnels de la voile qui travaillent dans le sud l'hiver, nous avons mis en place un calendrier permettant d'écrire les examens à l'automne. Ce privilège sera accordé aux cas d'exception seulement et se fera avec frais supplémentaires dès l'automne 2010 pour certification en 2011.

**Aucun candidat ne pourra participer à une reprise à l'intérieur d'un an.** Ainsi, un candidat participant aux écritures d'hiver ne pourra pas se reprendre à l'automne suivant et de même, un candidat inscrit au processus d'automne qui n'obtiendra pas les notes de présélection ne pourra pas se représenter à l'hiver.

Tous les candidats sans exception devront se rendre disponibles pour l'atelier pédagogique et le stage embarqué, lorsque requis.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 252-3097. Bonne chance, *l'Équipe de la Fédération de voile du Québec.*

# Formulaire d'inscription Instructeur croisière de la FVQ

## CONTENU

### Examens théoriques

Examens à réussir et notes de passage	Brevet Instructeur élémentaire	Brevet Instructeur intermédiaire	Brevet Instructeur avancé
Examen brevet élémentaire*	<b>90 %*</b>	n/a	n/a
Examen brevet intermédiaire*	<b>70 %*</b>	<b>90 %</b>	n/a
Examen brevet avancé	n/a	<b>70 %</b>	<b>90 %</b>
Examen de navigation côtière*	<b>70 %*</b>	<b>90 %</b>	n/a
Examen sur les règles de route et bouées	<b>90 %</b>	n/a	n/a
Sept petits examens thématiques **	<b>90%</b>	n/a	n/a

\* Un candidat peut se voir accorder une exemption pour un examen si, depuis moins d'un an il a déjà rédigé cet examen auprès d'une école homologuée, **dans le cadre d'un brevet de l'ACY**. De plus, la copie de cet examen devra être à son dossier avant la tenue de la session d'examens et fera l'objet d'une révision pour confirmer la note obtenue.

\*\* Examens à livres ouverts sur les sujets suivants : toilette marine; moteurs hors bord; moteurs intérieurs; politiques FVQ/ACY; connaissances locales; matériel de sécurité; repêchage d'une personne à la mer.

### Atelier pédagogique (pour les candidats au brevet élémentaire seulement)

- La pédagogie et les méthodes d'enseignement
- Les programmes de certification
- L'accréditation des stagiaires
- Présentation d'un sujet assigné

### Épreuve embarquée

#### Brevet élémentaire

Durée : deux jours

#### Brevet intermédiaire

Durée : deux jours

#### Brevet avancé

Durée : trois jours

## HORAIRE

**Endroit** : Montréal, Regroupement Loisir Québec, Stade Olympique

**Heure** : 9h00

**13 et 14 février 2010** : Première écriture des examens théoriques (voir tableau)

### Présélection :

Pour accéder à la suite du processus, le candidat doit, dès la première écriture, obtenir une note minimale de :

**Pour instructeur élémentaire** : 70% pour les examens du brevet élémentaire et règles de route; 60% pour les examens intermédiaire et navigation côtière.

**Pour instructeur intermédiaire**, 80% pour les examens intermédiaire et navigation côtière; 60% pour l'examen avancé.

**Pour les instructeur avancé**, 80% pour l'examen avancé.

**6 mars 2010** : Reprise d'examens (frais supplémentaires de 40\$)

**27 et 28 mars 2010** : Atelier pédagogique (niveau élémentaire seulement)

**Fin mai, début juin** : Épreuves embarquées et sept examens thématiques

**Endroit et date à confirmer.**

**18 et 19 septembre 2010** : Première écriture des examens théoriques pour les cas d'exception 2011

# Formulaire d'inscription Instructeur croisière de la FVQ

## INFORMATION PERSONNELLE

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Homme  Femme Date de naissance : année \_\_\_\_\_ mois \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. maison : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Tél. bur. : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléc. : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Contact en cas d'urgence: \_\_\_\_\_ Tél : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Allergies ou autres: \_\_\_\_\_

Je désire faire la certification  en français  en anglais  
S'il n'y a pas de groupe disponible dans la langue de votre choix, accepteriez-vous de faire la certification avec un groupe dans l'autre langue (avec écriture des examens et présentation dans votre langue)?  oui  non

## MODE DE PAIEMENT

Les activités sont payables à la « Fédération de voile du Québec » par VISA, chèque, ou mandat poste. Le paiement doit être complet. Les inscriptions ne seront pas retenues tant que la FVQ n'aura pas reçu votre paiement complet.

## PAIEMENT (taxes incluses)

Coûts (taxes incluses) :	Inscriptions hâtives (avant le 18 janvier)	Régulier (limite le 29 jan.)
<input type="checkbox"/> Pré-sélection (obligatoire - examens théoriques)	150 \$	200 \$
<input type="checkbox"/> Certification Instructeur élémentaire	500 \$	600 \$
<input type="checkbox"/> Certification Instructeur intermédiaire	500 \$	600 \$
<input type="checkbox"/> Certification Instructeur avancé	500 \$	600 \$
<input type="checkbox"/> Re-certification (élémentaire, intermédiaire ou avancé)	175 \$	225 \$
<input type="checkbox"/> Re-certification pour instructeurs actifs (voir conditions)	Gratuit	Gratuit

Total : \_\_\_\_\_

Mode de paiement :  Mandat poste  Chèque  VISA

Numéro VISA : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du propriétaire de la carte : \_\_\_\_\_

**Note : Il n'y aura aucun remboursement dans les dix jours précédant votre certification.**

## PRÉALABLES

Les candidats doivent joindre : un curriculum vitae détaillé de voile; une copie de tous les certificats requis et de tous les préalables; une lettre de recommandation d'une école de voile. Vous devez vous référer au Livret de voile croisière pour connaître les préalables du niveau convoité.

SVP retournez ce formulaire avec les copies des pré-requis et votre paiement à l'adr

**Fédération de voile du Québec**  
4545, avenue Pierre-De Coubertin, CP 1000, Succ M  
Montréal QC H1V 3R2 Tél. : (514) 252-3097  
Fax : (514) 252-3158  
Courriel : [fvq@voile.qc.ca](mailto:fvq@voile.qc.ca) [www.voile.qc.ca](http://www.voile.qc.ca)



# Formulaire d'inscription Instructeur croisière de la FVQ

## Aide mémoire

(Vous référer au Livret de voile croisière de l'ACY pour tous les détails)

Assurez vous de joindre à votre dossier les éléments suivants :

### TOUS LES NIVEAUX

- curriculum vitae de voile
- lettre de recommandation d'une école de voile
- certificat valide de secourisme général (Croix-Rouge ou Ambulance St-Jean)
- certificat valide en RCR niveau A ou supérieur
- carte de conducteur d'embarcation de plaisance
- carte d'opérateur radio VHF avec ASN
- 

### BREVET D'INSTRUCTEUR ÉLÉMENTAIRE

- copie du brevet élémentaire
- copie du brevet de navigation côtière (obligatoire)

### BREVET D'INSTRUCTEUR INTERMÉDIAIRE

- vous assurer qu'une copie du brevet Instructeur élémentaire et tous les préalables qui s'y rattachent sont valides dans votre dossier d'instructeur ACY ([https://members.sailing.ca/index.php?action=\\_login.show\\_member\\_login](https://members.sailing.ca/index.php?action=_login.show_member_login))
- cotisation d'instructeur élémentaire 2009 payée
- copie du brevet intermédiaire
- copie du brevet avancé
- tableau d'expérience d'instructeur complété (incluant 150 heures d'expérience à titre d'instructeur élémentaire)

### BREVET D'INSTRUCTEUR AVANCÉ

- vous assurer qu'une copie du brevet Instructeur intermédiaire et tous les préalables qui s'y rattachent sont valides dans votre dossier d'instructeur ACY ([https://members.sailing.ca/index.php?action=\\_login.show\\_member\\_login](https://members.sailing.ca/index.php?action=_login.show_member_login))
- cotisation d'instructeur intermédiaire 2009 payée
- tableau d'expérience d'instructeur complété (incluant 300 heures d'expérience à titre d'instructeur)